



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 14 mars à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 07/03/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge
ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON,
Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Roland
SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME, Gilles AUDRAS,
Bernadette PELISSIER, Anne-Marie TORE.
Excusés :
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Secrétaire de séance : Christine SIMON

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 667 (EX PARTIE D'AI368)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de rétrocession à la commune de Blavozy de la parcelle AI 667, partie de l'ex-parcelle AI368 Route de la Charreyre.

La surface de la partie devant être rétrocédée est estimée à 202m².

Considérant que cette parcelle se situe hors de la clôture d'enceinte de leur propriété et jouxte le domaine communal, il peut être procédé à l'acquisition de cette partie de parcelle par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition est proposée à un prix de vente de 100 Euros et acceptée par les propriétaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de l'acquisition de la portion de la parcelle AI667
- APPROUVE l'acquisition de 202m² de la portion de terrain cité ci-dessus au prix de 100 Euros
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération,

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Christine SIMON



Fait et délibéré le 14/03/2025
Pour extrait certifié conforme